

Le Parti Commun dénonce l'absence de protection des signataires de l'Accord de paix en Colombie

COMUNES



Bogota, 30 janvier (RHC) Le Parti Commun a dénoncé aujourd'hui que le gouvernement colombien, par l'intermédiaire de l'Unité Nationale de Protection (UNP), met en œuvre un plan pour démanteler les

mesures de protection des signataires de l'Accord de Paix.

La dénonciation auprès de la communauté internationale, des pays garants du processus de paix, de Cuba et de la Norvège, de la Mission des Nations Unies, du Bureau du Défenseur du peuple, du Bureau du Procureur général et du Bureau du Contrôleur, a mis en évidence un ensemble de situations qui confirment leur préoccupation.

Il y a un an, les escortes ont été retirées des systèmes dans lesquels elles étaient déployées, parce que le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie n'a pas pris de mesures pour régler le statut des contrats du groupe d'escorte qui expirait à la fin de l'année 2020, a-t-il précisé.

À la fin de décembre 2021, la même situation s'est répétée et il est devenu clair qu'il s'agit de la mise en œuvre d'une politique de gouvernement visant à empêcher la protection des signataires de paix, a ajouté Comunes dans un communiqué.

Cette fois-ci, a-t-il déclaré, l'action consiste à omettre la reprise à temps des contrats des véhicules de schémas de protection, situation qui s'aggrave aujourd'hui et en pleine campagne électorale.

Il a ajouté que la résiliation du contrat entre l'UNP et la société Security Rent, sans que la direction n'ait pris de mesures pour faire face à la période pendant laquelle la société cesse de fonctionner jusqu'à la reprise du contrat, a laissé plus de 26 utilisateurs de la sous-direction spécialisée sans protection.

À partir d'aujourd'hui, la sécurité des bénéficiaires des dispositifs de protection relève de la responsabilité du Directeur de l'UNP, puisqu'il a laissé la Sous-direction spécialisée dans l'impossibilité d'exécuter les actions qui lui incombent, a souligné le texte.

«Nous réaffirmons que ces mesures, mises en œuvre par la direction de l'UNP, montrent clairement qu'il s'agit de la mise en œuvre d'une politique de gouvernement destinée à accroître les risques auxquels sont confrontés les ex-guérilleros des ex-FARC-EP, aujourd'hui en cours de réinsertion, et immobiliser le parti Communes en pleine campagne électorale», a-t-il déclaré.

À cet égard, il a demandé au gouvernement national de prendre des mesures immédiates et urgentes pour réactiver les mesures de protection des compagnons qui se sont retrouvés totalement démunis.

Il a souligné que toute éventualité à l'encontre d'un signataire de paix est la responsabilité du gouvernement national et le résultat des actions gouvernementales contre l'accord de paix.

Jeudi dernier, la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt qui a déclaré l'État des choses inconstitutionnelles devant l'absence de garanties de sécurité pour les anciens guérilleros colombiens de la part du gouvernement. Le représentant à la Chambre du Congrès du Parti Commun Sergio Marin, dans un entretien avec Prensa Latina, a souligné qu'en termes de l'histoire des arrêts de la Cour, celui-ci en particulier pourrait être qualifié d'inédit.

Surtout, il a souligné, parce qu'il dit non seulement qu'il y a une violation flagrante des droits des signataires de l'Accord de paix, comme il l'a dit à d'autres occasions, mais il a ordonné à l'État et au gouvernement colombiens d'assurer la sécurité des ex-combattants signataires de la paix.

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/284501-le-parti-commun-denonce-labsence-de-protection-des-signataires-de-laccord-de-paix-en-colombie>



Radio Habana Cuba